

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**COMMUNICATION : ELEMENTS THEORIQUES ET
METHODOLOGIQUES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

<p>CODE : 96 17 01 U 35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 février 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation

COMMUNICATION : ELEMENTS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer ses compétences relationnelles ;
- ◆ de prendre conscience des enjeux de la communication interpersonnelle ;
- ◆ d'adopter une attitude réflexive par rapport à son propre fonctionnement relationnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (C.E.S.S.).

3 ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*face à des situations concrètes de la vie professionnelle liées à la communication,
en veillant à mettre en œuvre des pratiques actualisées,*

- ◆ d'analyser les situations présentées ;
- ◆ de déterminer les outils et les méthodes de communication les plus appropriés aux situations et d'expliquer les choix opérés ;
- ◆ de porter un regard réflexif sur sa propre manière de communiquer.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence des choix opérés,
- ◆ la finesse de l'analyse,
- ◆ la qualité de l'argumentation

4. PROGRAMME

4.1. Théorie de la communication

L'étudiant sera capable :

- ◆ de s'approprier différents schémas de communication et d'expliquer les systèmes de codage et de décodage de l'information ;
- ◆ de justifier l'importance et l'utilisation du langage verbal et non verbal ;
- ◆ de préciser les implications affectives et relationnelles de toute communication ;
- ◆ d'identifier les phénomènes d'induction et d'inter-influence inhérents à toute relation humaine (communication réactive, techniques de synchronisation,...) ;
- ◆ de différencier la dynamique de l'espace et le concept de personnalité situationnelle (territoire spatial et territoire social/statuts et rôles).

4.2. Méthodologie de la communication

L'étudiant sera capable :

face à des situations concrètes de la vie professionnelle liées à la communication,

- ◆ de communiquer de manière assertive ;
- ◆ de dissocier une observation d'un jugement et d'une interprétation ;
- ◆ de développer ses capacités d'observation à l'aide de modèles théoriques ;
- ◆ d'expliquer l'analyse structurale et fonctionnelle des états du moi ;
- ◆ d'appliquer la typologie des transactions : diagnostic des flux de communication ;
- ◆ d'appliquer les principes de la communication non violente ;
- ◆ d'analyser les critères de choix permettant de développer une communication efficace dans l'entreprise et de les justifier ;
- ◆ d'actualiser ses compétences dans le domaine des relations humaines.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Théorie de la communication	CT	B	16
Méthodologie de la communication	CT	B	32
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60